

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 30 MARS 2017

COMPTE-RENDU

Présents : M. MONTMAGNON ; J-M. VALLA ; D. CHASSOULIER ; V. BARD ; J-M. ROYANNEZ ; V. VOIGNIER ; H. CHAMBON ; A. FERRIER ; F. MICHEL DIT BARON ; B. RUNDLER ; D. FAQUIN ; P. ZANI ; F. BOUVET ; F. ROBIN ; Y. MAGNIN ; B. TEYSSOT ; N. VASSALO ; F. JEUNOT ; M. GELINOTTE.

Absents excusés : J. PLEINET ; S. BENSADI ; E. CHAHBAZIAN ; F. MERLE ; H. MORENO ; D. QUET ; M.CROUZET ; J-P. GARDE ; T. SERRADURA ;

Procurations : D. QUET à J-M. VALLA ; J. PLEINET à D. CHASSOULIER ; J-P. GARDE à J-M. ROYANNEZ ; F. MERLE à B. RUNDLER ; S. BENSADI à M. MONTMAGNON ; M. CROUZET à F. BOUVET ; T. SERRADURA à M. GELINOTTE ; H. MORENO à F. JEUNOT

Secrétaire de séance : D. CHASSOULIER.

ORDRE DU JOUR

OBJET	Pour	Contre	Abst.	Observations
1 - Procès-verbal d'installation de Monsieur Serge VRANCKX	28			Installation de Serge VRANCKX. Monsieur Serge VRANCKX, élu lors des élections du 23 mars 2014, est installé.
2 - Commissions Municipales : modification de composition	28			Suite à la démission d'une élue de la liste « Agir pour Saint Marcel » et à l'installation d'un nouveau élu, Monsieur Serge VRANCKX est désigné pour siéger aux commissions « Vie Scolaire » et « Sports ».
3 - Finances : Compte Administratif 2016 - Budget Principal	21		6	Approbation du Compte Administratif 2016 avec un résultat de clôture global de 5 158 005.20 € en fonctionnement et - 1 954 012.72 € en investissement euros. Les excédents susmentionnés sont repris au budget. Monsieur J-M. VALLA ne prend pas part au vote.
4 - Finances : Compte de Gestion 2016 - Budget Principal	28			Le compte de gestion relatif au budget principal est approuvé.
5 - Finances : Compte Administratif 2016 - Budget Annexe Photovoltaïque	27			Approbation du compte administratif 2016 du budget annexe photovoltaïque avec un résultat de clôture global de 1 858.67 € en fonctionnement. Les excédents susmentionnés sont repris au budget. Monsieur J-M. VALLA ne prend pas part au vote.
6 - Finances : Compte de Gestion 2016 - Budget Annexe Photovoltaïque	28			Le compte de gestion relatif au budget annexe photovoltaïque est approuvé.

OBJET	Pour	Contre	Abst.	Observations
7 - Finances : Emprunt de 500 000 € à la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche	28			Après présentation par l'adjoint aux finances des propositions commerciales des organismes bancaires relatives aux demandes de prêts pour le financement des investissements de la Commune, le Conseil Municipal retient la proposition de la Caisse d'Épargne pour un montant emprunté de 500 000 € au taux fixe de 1.17% sur 15 ans. Le montant des intérêts sur ladite période est de 46 508 €.
8 - Finances : Vote du Budget Primitif 2017	22	6		Le budget primitif s'équilibre à 7 513 783.54 € en fonctionnement et 7 281 779.63 € en investissement.
9 - Finances : Vote du Budget Annexe Photovoltaïque 2017	28			Le budget annexe Photovoltaïque s'équilibre à 7 858.67 € en fonctionnement.
10 - Finances : Création et vote d'un budget annexe aménagement terrain de la Roche assujetti à la TVA	28			Le Conseil Municipal acte de la création d'un budget annexe assujetti à la TVA et approuve le vote d'un budget qui s'équilibre à 1 264 000 € en fonctionnement et 632 000 € en investissement.
11 - Finances : Attribution des subventions 2017 aux associations locales	28			Les subventions sont attribuées pour un montant total de 218 205 €.
12 - Finances : Signature d'une convention d'objectif avec la Maison des Jeunes et de la Culture	28			Elaboration d'une convention d'objectif pour 2017 concernant le versement de la subvention (montant attribué dépassant les 23 000 euros)
13 - - Finances : Signature d'une convention d'objectif avec l'Harmonie « La Renaissance	28			Elaboration d'une convention d'objectif pour 2017 concernant le versement de la subvention (montant attribué dépassant les 23 000 euros)
14 - Finances : Indemnité du Maire et des Adjoints et du conseiller délégué	28			le Conseil Municipal acte de la revalorisation du point d'indice terminal de la fonction publique, la revalorisation dudit indice représente 7 points d'indice (1015 à 1022) soit 32.80 € brut.
15 - Personnel : Autorisation d'absences exceptionnelles	28			Le Conseil Municipal délibère et harmonise le régime des autorisations d'absences exceptionnelles notamment en précisant les délais impartis pour les poser.

Point 8 :

Madame TEYSSOT, précise que le Groupe « Demain pour Saint Marcel » ne votera pas le budget 2017.

En effet, au regard du montant :

- inscrit au compte « Acquisitions foncières » de la section Investissement, ce dernier ne semble pas correspondre à la réalité des dépenses prévues, et de ce fait, ils trouvent que les crédits proposés gonflent le montant des Investissements, car ils ne seront pas tous consommés.
- inscrit au compte relatif aux travaux du Skate-park, ils notent qu'ils sont supérieurs au montant annoncé initialement.

Monsieur VALLA, tient à corriger et à compléter les propos de Mme TEYSSOT :

- Sur le montant prévisionnel proposé au compte « Acquisitions foncières », il précise comme cela a été fait lors de la commission des finances à laquelle, Mme TEYSSOT était présente, que ce compte budgétaire prend en compte la future acquisition foncière relative à l'implantation de la médiathèque et que les crédits supplémentaires inscrits représentent une réserve financière qui pourrait être mobilisée le cas échéant et au regard des opportunités foncières qui pourraient se présenter, et qu'en aucun cas, il y a une intention de gonfler le montant des investissements. Il rappelle, que les crédits ouverts au Budget, restent des crédits prévisionnels et que le montant des investissements se mesure lors du vote du Compte Administratif et non au regard du Budget Primitif.

Il précise également, que si ces sommes ne sont pas consommées durant l'année budgétaire, elles seront reconduites l'année prochaine pour financer nos investissements à venir.

- En ce qui concerne le Skate-park les crédits ouverts sont là aussi, de l'ordre du prévisionnel, et que le point financier sera réalisé lors de la réception du chantier. Pour mémoire, et comme cela a été voté en Conseil Municipal en date du 15 septembre 2016, le coût prévisionnel des travaux du Skate-park est de 222 768 € TTC (185 641 € HT) , et il se ventile de la manière suivante :
 - o 156 246 € TTC pour le skate park
 - o 36 482 € TTC pour les WC publics
 - o 30 040 € TTC pour l'aménagement paysagers et PMR du site.

Auquel, il conviendra d'y rajouter le montant de la maîtrise d'œuvre.

Et que pour l'instant, il n'y a pas de dépassements financiers sur ce chantier.

Affaires diverses

- D.I.A. : La Commune ne préempte pas.

Prochaines Dates à retenir

- Commission des marchés : 11 avril 2017 à 11h - Marché Accords cadre - VRD
- Commission des marchés : 12 avril 2017 à 14h - Présélection des candidats pour la Maitrise d'œuvre de la future Médiathèque
- Commission Communale Locale des Impôts Directe - 12 avril à 9h.
- Réunion de travail du Conseil Municipal : 13 avril 2017 à 20h. Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social de la future médiathèque
- Conseil Municipal : 27 avril 2017 à 20h.